

Projet de loi no 15

## À l'écoute de qui, Monsieur Dubé ?

**Montréal, 31 mai 2023** – Le 29 mars dernier, le ministre de la Santé, Christian Dubé, a déposé le Projet de loi no 15, *Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace*. Le RPCU a déposé lors de son audition un mémoire faisant état, entre autres, le maintien de l'ensemble des comités des usagers et des comités de résidents, et ce, pour chacun des services de santé et de services sociaux, et ce, partout au Québec. Cette demande est au centre de la réelle capacité des comités qui au jour le jour travaille à faire respecter les droits des usagers.

Pour le RPCU, c'est inconcevable de penser à un projet de loi qui vise à améliorer le système de santé et de services sociaux sans placer les usagers au cœur de ce débat. Le problème d'accès à un médecin de famille, le temps d'attente dans les urgences, le manque de services à domicile aux personnes vulnérables, la pénurie de personnel... tout au détriment de qui, devinez-vous. Les usagers ! Le RPCU vous rappelle que l'utilisateur n'est pas qu'une personne malade. En effet, on naît tous un usager et on meurt tous un usager. Ce sont donc tous ceux et celles qui, à un moment de leur vie, utilisent les services du réseau.

Le RPCU réaffirme son discours que les comités des usagers et de résidents doivent impérativement demeurer dans l'ensemble des établissements partout au Québec, dans toutes les installations et pour toutes les missions. Ces comités sont des voix incontournables pour le respect des 12 droits des usagers, reconnus légalement dans la LSSSS.

Maintenant, c'est le début de l'étude détaillée en commission parlementaire du projet de loi 15 du ministre Christian Dubé et nous voyons déjà que les amendements proposés par M. Dubé ne prennent pas en compte le contenu de notre mémoire ni de notre présentation à l'Assemblée nationale. Le texte modifié de l'article 145 du projet de loi indique par exemple que le maintien des comités des usagers et de résidents actuels sera plutôt un choix de chaque établissement et non pas une obligation. C'est inacceptable ! On élimine donc l'obligation de garder ces comités, et ce, partout au Québec.

Le ministre souligne dans son discours, et nous l'appuyons toute l'importance, d'avoir des directeurs dans chaque installation pour rendre plus *efficace* le réseau, mais, de l'autre côté, il ne défend pas l'obligation d'avoir des comités des usagers et de résidents afin d'entendre la voix des usagers sur l'amélioration des services et la défense des droits. C'est paradoxal ! C'est décevant !

Le Regroupement, au nom de l'ensemble des usagers et de ces membres, réitère que la parole et les droits des usagers sont dilués dans cette réforme de structure. Tout au long des travaux, le ministre Christian Dubé a répété qu'il était à l'écoute et que son projet de loi était perfectible.

Plus d'une centaine de mémoires ont été transmis à la commission dans le but de bonifier le projet de loi, y compris celui du RPCU.

C'est urgent que les usagers soient au cœur de ce projet de loi ! Finalement, nous aimerons savoir : vous nous avez entendus ? Notre voix est un cri d'alarme au nom des usagers et des comités qui les représentent.

Nous espérons que les travaux de l'étude détaillée du projet de Loi 15 pourront rétablir la situation et ainsi parvenir au changement de culture voulu par le ministre Dubé.

### **Profil du RPCU**

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux représente l'ensemble des usagers du réseau. Il est le porte-parole de plus de 540 comités des usagers et de résidents de l'ensemble des établissements de santé et de services sociaux du Québec depuis 2004.

Les comités des usagers et les comités de résidents sont présents dans tous les établissements du réseau de santé et de services sociaux en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS). La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers de leur établissement.

– 30 –

**Renseignements :** Mariana Brito, Coordonnatrice aux communications et événements  
514 436-3744, [communications@rpcu.qc.ca](mailto:communications@rpcu.qc.ca)